

Sophie JOUSLIN de NORAY
Charles JOSEPH-LOUDIN
Avocats associés

Laura BAROUKH
Stéphanie PAUCOD
Guillaume BRUNEAU-QUEYREIX
Margaux CATIMEL
Avocats

ESSURE – POINT D'ACTUALITE du 27 septembre 2018

Mesdames,

Nous avons été reçus le 24 septembre avec Marielle KLEIN, Présidente de l'Association RESIST, accompagnée de Mme CASTILHO-PERU, au Ministère des Solidarités et de la Santé, afin de poursuivre nos échanges avec les différents acteurs de santé sur les points abordés lors de la réunion du 25 juillet dernier.

En premier lieu, l'ANSM a fait un point sur les déclarations de matériovigilance relatifs aux implants ESSURE.

Il est important que toutes les femmes ayant présenté ou présentant des effets indésirables liés aux implants ESSURE fassent un signalement auprès de l'ANSM en cliquant sur le lien suivant :

https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil

En deuxième lieu, le CNGOF a indiqué avoir pris en compte les remarques de l'association RESIST sur le projet du protocole d'explantation des implants ESSURE et l'a ainsi modifié.

Ce document à destination des professionnels de santé leur sera très prochainement communiqué.

L'association RESIST a insisté sur la nécessité de transmettre ces informations aux médecins généralistes, premiers interlocuteurs des patientes. Ainsi, ce protocole devra également être transmis par la CNAM dans sa newsletter mensuelle à destination des médecins généralistes.

En troisième lieu, le Directeur Général de la Santé (DGS) a présenté la finalisation du projet d'arrêté encadrant la pratique de l'acte d'explantation du dispositif ESSURE. Une fiche de recueil d'information, préalable au retrait des implants, à destination des femmes sera annexée à cet arrêté.

En quatrième lieu, l'association RESIST a rédigé puis transmis au Ministère ainsi qu'au CNGOF un document d'information relatif au retrait des implants ESSURE à destination des femmes.

Ce document est actuellement en cours de relecture par le CNGOF et sera très prochainement communiqué au public.

En cinquième lieu, le DGS a indiqué qu'il sera nécessaire de réaliser des études anatomopathologiques sur les explants (implants retirés du corps) afin d'obtenir des éléments de réponses sur les effets indésirables présentés par les femmes.

En sixième et dernier lieu, le CNGOF nous a fait savoir qu'ils avaient récupéré près de 500 fiches sur des patientes porteuses des implants ESSURE, qu'ils vont analyser pour comprendre leur parcours médical et leur état de santé actuel.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire :

- par mail : mc@dante-avocats.fr
- par téléphone : 01.43.22.44.53

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet et notamment la rubrique ESSURE en cliquant : <http://www.dante-avocats.fr/affaires/dispositif-essure/>

Recevez, Mesdames, l'expression de nos sincères salutations,

Charles JOSEPH-LOUDIN et Margaux CATIMEL
Avocats à la Cour

